

La peine de mort ?

Parlons-en...

J'ai été condamnée à mort !

Antoinette CHAHINE

Condamnée à mort,
En 1997 au Liban,
Libérée en 1999



Venez écouter son témoignage,

Vous comprendrez pourquoi la peine de mort doit être abolie partout dans le monde, et sans exception.

Mercredi 8 juin à 19h

au FOYER de l'ÂME, Église Réformée de la Bastille
7 BIS, rue du Pasteur Wagner - 75011 PARIS

Antoinette Chahine est condamnée à mort en 1997 pour le meurtre d'un prêtre au Liban en 1994. Son frère, membre des Forces Libanaises, pourtant en exil au moment des faits, était accusé par l'État libanais de ce crime. Après avoir été torturée et emprisonnée pendant cinq ans, elle sera finalement libérée le 24 juin 1999 grâce à la mobilisation d'ONG dont Amnesty International et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), ainsi que de son avocat qui ont permis d'aboutir à un nouveau procès. Sa condamnation reposait sur deux témoignages extorqués sous la torture, dont les auteurs se sont rétractés ultérieurement.

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) est une ONG œcuménique de défense des droits de l'homme, créée en 1974.



Ni torture. Ni peine de mort. Nulle part.
AFRIQUE. AMÉRIQUES. ASIE. EUROPE. MOYEN-ORIENT.

ACAT, 7 rue Georges Lardennols 75019 Paris | +33 (0)1 40 40 42 43 | @acat_france | www.acatfrance.fr

Pour en savoir plus :
www.acatfrance.fr



La peine de mort ?

Parlons-en...

J'ai été condamnée à mort !

Antoinette CHAHINE

Condamnée à mort,
En 1997 au Liban,
Libérée en 1999



Venez écouter son témoignage,

Vous comprendrez pourquoi la peine de mort doit être abolie partout dans le monde, et sans exception.

Mercredi 8 juin à 19h

au Foyer de l'Âme, Église Réformée de la Bastille
7 Bis, rue du Pasteur Wagner - 75011 PARIS

Antoinette Chahine est condamnée à mort en 1997 pour le meurtre d'un prêtre au Liban en 1994. Son frère, membre des Forces Libanaises, pourtant en exil au moment des faits, était accusé par l'État libanais de ce crime. Après avoir été torturée et emprisonnée pendant cinq ans, elle sera finalement libérée le 24 juin 1999 grâce à la mobilisation d'ONG dont Amnesty International et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), ainsi que de son avocat qui ont permis d'aboutir à un nouveau procès. Sa condamnation reposait sur deux témoignages extorqués sous la torture, dont les auteurs se sont rétractés ultérieurement.

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) est une ONG œcuménique de défense des droits de l'homme, créée en 1974.

Pour en savoir plus :

www.acatfrance.fr



Ni torture. Ni peine de mort. Nulle part.
AFRIQUE. AMÉRIQUES. ASIE. EUROPE. MOYEN-ORIENT.

ACAT, 7 rue Georges Lardennols 75019 Paris | +33 (0)1 40 40 42 43 | @acat_france | www.acatfrance.fr